

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2021 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

Mmes : C. CHARLOT – V. DELERUE – C. DELHAIZE – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

Mrs. : M. BORREWATER – C. CALOONE – F. COQUEREL – Ph. COUCHE – E. DECLEIR – N. DELECLUSE – S. DIDRY – J.J. LESAFFRE

Excusé : J.C. RUHANT (Procuration donnée à C. HERMANT)

M. Pierre-Antoine DELAVAL a été nommé secrétaire

Monsieur le Maire accueille Monsieur Michel VANWARREGHEM, collaborateur de Madame Florence MORLIGHEM, Députée de la 11^{ème} circonscription du Nord.

I. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JANVIER 2021

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 19 janvier 2021. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres présents.

II. DELIBERATION CONCERNANT L'AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES D'ACCES AUX DONNEES DU PORTAIL CARTOGRAPHIQUE METROPOLITAIN DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PASSEE ENTRE LE MAISNIL ET LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE – N° 2021-02-18.01

Préalablement au vote de la délibération, il est rappelé que la Commune ne dispose pas de logements sociaux, pour l'instant mais qu'il en est prévu sur la zone AUCM.

Monsieur le Maire précise que la même délibération sera proposée au vote lors de la prochaine réunion du CCAS.

1- CONTEXTE

La Conférence intercommunale du logement (CIL) de la Métropole Européenne de Lille est chargée d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer la Convention intercommunale d'équilibre territorial, ainsi que son annexe la Charte métropolitaine de relogement et le Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur. La MEL, à travers ces trois documents cadre, s'engage à atteindre les objectifs d'équilibre territorial et d'équité dans le traitement de la demande.

Pour servir cet objectif, la MEL a développé un portail cartographique métropolitain des logements locatifs sociaux, offrant une vision dynamique et consolidée à différentes échelles de l'état du parc de logements, de son occupation et permettant d'appréhender l'environnement des résidences à travers le diagnostic de la fragilité des quartiers et de la proximité d'équipements.

2- DESCRIPTION DU PORTAIL CARTOGRAPHIQUE DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Le portail doit permettre une connaissance partagée, entre les partenaires du territoire, de la situation effective des résidences et des quartiers. Les données partagées dans le portail sont mises à disposition sous forme de statistiques et organisées en 3 thématiques :

- *Données descriptives du parc provenant du Répertoire des Logements Sociaux (fichier RPLS),*
- *Données d'occupation (qualification du parc de l'Union Régionale Habitat Hauts-de-France, données bailleurs, et lorsqu'elles sont disponibles les données issues de la cartographie nationale de l'occupation sociale du GIP-SNE),*
- *Données agrégées sur les attributions (données issues de l'infocentre du SNE et traitement MEL).*

Les données y sont analysées et représentées à différentes échelles : Communes / IRIS / quartiers QPV / Résidences.

A l'échelle résidence, les données descriptives ne sont pas consultables en deçà de 11 logements

respectant le seuil du secret statistique. La résidence ou les logements individuels sont néanmoins cartographiés même si aucune donnée n'est associée.

3- LES USAGES DU PORTAIL

Les informations précisées ci-dessus sont mises à la disposition des communes membres, des organismes de logement social, de l'Union Régionale Habitat, d'Action Logement, du Département et de l'Etat pour les finalités suivantes :

- réaliser un diagnostic partagé,
- accompagner les acteurs du logement à piloter les orientations en matière d'attributions définies par les conventions intercommunales d'attribution ou d'équilibre territorial (CIA ou CIET),
- éclairer, préparer et aider la décision de la commission d'attribution grâce une analyse qualitative et partenariale des résidences,
- contribuer à l'objectif plus général de favoriser des partenariats autour des attributions et de la programmation de logements sociaux,
- définir les politiques habitat.

Ces outils et ces travaux préfigurent la mise en place de la cotation de la demande qui sera mise en place dans la MEL conformément à la loi ELAN.

4- LA CONVENTION

Les partenaires souhaitant disposer du portail des logements locatifs sociaux de la MEL doivent signer une convention relative aux modalités d'accès et s'engagent ainsi à respecter les conditions d'utilisation, de sécurisation des données et à ne pas communiquer les données du portail. Ils s'engagent à les utiliser uniquement et strictement dans le cadre de celui indiqué dans la convention, c'est-à-dire la définition, le suivi des politiques d'attribution, de programmation de logements sociaux et la préparation concertée des commissions d'attribution logement.

La convention précise également les règles de confidentialité (le recueil, le transfert et l'exploitation des données sont soumis au respect des règles mentionnées dans la loi modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016).

Le Conseil Municipal de Le Maisnil décide d'autoriser par 15 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention la signature de la convention relative aux modalités d'accès aux données du portail cartographique métropolitain des logements locatifs sociaux passée entre la Métropole Européenne de Lille et la Commune de Le Maisnil.

III. DELIBERATION CONCERNANT LA CONVENTION PASSEE ENTRE LE MAISNIL ET L'OFFICE DE TOURISME DE L'ARMENTIEROIS ET DES WEPPE – N° 2021-02-18.02

Catherine HERMANT présente la délibération. Elle rappelle également les règles de financement des offices de tourisme du territoire métropolitain.

Monsieur le Maire rappelle que la loi MAPAM du 27 janvier 2014 confie aux Métropoles la compétence « promotion du tourisme » en lieu et place des communes, laissant aux Offices de Tourisme communaux et intercommunaux les missions d'initiative locale, non financées par la dotation MEL.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer avec l'Office de Tourisme de l'Armentiérais et des Weppes la convention intercommunale d'objectifs et de moyens pour l'année 2021 qui prévoit le versement d'une subvention par la Commune à l'Office du Tourisme de l'Armentiérais et des Weppes. Ce montant a été fixé à 163 € pour l'année 2021. Ce montant est identique à la subvention versée en 2020.

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Office de Tourisme de l'Armentiérais et des Weppes et à proposer lors du vote du budget 2021 la subvention à verser par 15 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

IV. DELIBERATION RELATIVE A L'ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION – N° 2021-02-18.03

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la délibération du conseil d'administration du Cdg59 en date du 20 juin 2019 approuvant le lancement d'un contrat groupe d'assurance statutaire,
Vu les taux et prestations négociés par le Cdg59,
Vu le résultat de la Commission d'Appel d'Offres du Cdg59 en date du 27 novembre 2020,
Vu la convention de gestion proposée par le Cdg59,

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les collectivités territoriales et leurs établissements publics ont des obligations vis-à-vis des personnels qu'elles emploient et notamment le paiement de prestations en cas :

- De décès
- D'accident du travail ou de maladie professionnelle
- D'incapacité de travail résultant de la maladie
- De maternité.

Les collectivités ont la faculté de souscrire un contrat d'assurances statutaires afin de se prémunir contre les risques financiers qui résultent de ces obligations.

L'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 prévoit que les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents.

Les collectivités et établissements publics peuvent confier au Cdg59 la gestion des opérations découlant de la mise en œuvre du contrat d'assurances statutaires assorti d'une mission d'information, d'assistance et de conseil. Le coût de cette mission est égal à 6 % du montant de la prime acquittée.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a retenu comme prestataire CNP Assurances.

Après examen de cette proposition il est proposé de couvrir les risques dans les conditions suivantes :

Pour les agents relevant de la CNRACL :

Les risques couverts :

- Décès
- Maternité / Paternité / Adoption
- Maladie ordinaire – Longue maladie et Longue durée – Temps partiel thérapeutique
- Accident de service / Maladie professionnelle / Maladie imputable au service

Les indemnités journalières sont prises en charge à l'expiration d'un délai de franchise qui s'exerce comme suit :

- Franchise en maladie ordinaire : **15 jours par arrêt**
- Franchise en longue maladie : **néant**
- Franchise en longue durée : **néant**
- Franchise en maternité / paternité / adoption : **néant**
- Franchise en accident / maladie professionnelle / maladie imputable au service : **néant**

La cotisation est fixée à **6,19 %** de la base de l'assurance.

Le Conseil Municipal décide par 15 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention

- D'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2021 au contrat groupe d'assurance statutaire du Cdg59,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au contrat d'assurance statutaire du Cdg59,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de gestion proposée par le Cdg59.

V. DELIBERATION FIXANT LA REVISION DES PRIX DES SARCOPHAGES, CONCESSIONS ET

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de maintenir les taux des deux taxes communales (Taxe foncière bâti et non bâti).

Les taxes pour 2021 sont les suivantes :

Taxe Foncier bâti..... 15,90 %
Taxe Foncier non bâti..... 51,80 %

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal donne son accord par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

VIII. DELIBERATION CONCERNANT LES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ORGANISMES EXTERIEURS PAR LA COMMUNE SUR L'EXERCICE 2020 – N° 2021-02-18.07

Les subventions allouées aux associations ont été discutées lors de la réunion de Conseil du 19 janvier dernier. Monsieur le Maire rappelle que d'autres subventions peuvent être attribuées en cours d'année (deux délibérations seront nécessaires : attribution et décision modificative au budget).

Le Conseil Municipal vote les **subventions** ci-après qui seront allouées en **2021** :

Association des Parents d'Elèves	300,00 €
Association Foyer Rural – Médiathèque	2 100,00 €
Association Foyer Rural – Médiathèque / cartes	700,00 €
Association Foyer Rural – Médiathèque / fonds thématiques (réseau)	1 000,00 €
Association Foyer Rural – Médiathèque / Bénévoles (réseau)	50,00 €
Association Foyer Rural – Médiathèque / Formation (réseau)	650,00 €
Association Foyer Rural – Médiathèque / Logiciel (réseau)	650,00 €
Ensemble Musical des Weppes (EMW)	750,00 €
Office de Tourisme de l'Armentiérois et des Weppes	163,00 €
Coopérative scolaire - Le Maisnil	150,00 €
Rigolo Comme La Vie (RCLV) / petites vacances scolaires	2 300,00 €
Rigolo Comme La Vie (RCLV) / vacances d'été	6 000,00 €
Weppes Natation	220,00 €
TOTAL	15 033,00 €

Cette somme sera affectée au **compte 6574** « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Après discussion, l'ensemble du Conseil Municipal donne son accord par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

IX. DELIBERATION CONCERNANT LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE – N° 2021-02-18.08

Le montant maximum de l'indemnité annuelle des gardiens d'églises communales représente 479,86 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et à 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une indemnité pour le gardiennage de l'église communale en la fixant, pour l'année 2021, à 100,00 € (cent euros).

Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'indemnité de 100,00 euros (cent euros) pour le gardiennage, en 2021, de l'église de la commune par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

X. DELIBERATION CONCERNANT LA DISCUSSION ET LE VOTE DU BUDGET 2021 – N° 2021-

02-18.09

Préalablement au vote de la délibération, Jean-Jacques LESAFFRE énumère les modifications apportées depuis la réunion de présentation du Budget, en Janvier dernier.

Monsieur le Maire précise que le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2020 seront proposés au vote lors d'une prochaine séance. Leurs approbations permettront d'affecter les résultats de l'année écoulée.

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2021 établi en collaboration avec Monsieur Jean-Jacques LESAFFRE, Adjoint au Maire.

Après discussion des différents chapitres et articles de la section de fonctionnement, le Conseil Municipal adopte le budget d'exploitation suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €
70	Produits des services du domaine et des ventes	28 000,00 €
73	Impôts et taxes.....	355 872,00 €
74	Dotations, subventions, participations.....	105 209,00 €
TOTAL.....		489 081,00 €

Dépenses

023	Virement section investissement	0,00 €
011	Charges à caractère général	162 648,00 €
012	Charges de personnel	261 860,00 €
65	Autres charges gestion courante.....	53 363,00 €
66	Charges financières	10 710,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
TOTAL.....		489 081,00 €

Il est procédé au vote de la section de **Fonctionnement**. Le Conseil Municipal donne son accord par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Après discussion des différents chapitres et articles de la section d'investissement, le Conseil Municipal adopte le budget d'investissement suivant :

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes

021	Virement de la section fonctionnement	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves.....	59 500,00 €
13	Subventions d'investissement	541 360,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	520 000,00 €
SOUS-TOTAL.....		1 120 860,00 €
R à R en recettes		310 057,00 €
TOTAL.....		1 430 917,00 €

Dépenses

001	Solde d'exécution de la section d'inv. reporté.....	0,00 €
16	Emprunts et dettes	39 580,00 €
20	Immobilisations incorporelles	96 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	67 480,00 €
23	Immobilisations en cours.....	1 132 357,00 €
	SOUS-TOTAL.....	1 335 417,00 €
	R à R en dépenses.....	95 500,00 €
	TOTAL.....	1 430 917,00 €

Il est procédé au vote de la section d'**Investissement**. Le Conseil Municipal donne son accord par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Il est rappelé aux Conseillers que le budget complet et détaillé est à leur disposition au secrétariat de la Mairie.

XI. INFORMATION SUR LES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET METROPOLITAINES

Monsieur le Maire rappelle que les comptes rendus des réunions de commissions sont envoyés systématiquement à l'ensemble du Conseil. Les membres sont invités à en prendre connaissance. Si besoin, les responsables de commissions apporteront les précisions nécessaires.

1) Commission Jeunesse

Ecole :

Conseil des enfants :

Gaspard, Maëlle, Axel, Oscar et Cali, délégués au Conseil des enfants ont été reçus ce jour, à 15h30 en Mairie. Ils ont exposé leurs projets, définis avec l'aide de Catherine CHARLOT et Valérie JACINTO en collaboration avec les enseignants, pour l'année sur le thème « Nature et Santé ».

Quatre projets sont présentés et doivent faire l'objet d'une approbation par le Conseil Municipal.

- Hauts-de-France propres** : comme l'année dernière, les enfants souhaitent participer à l'initiative « Hauts de France propres ». Du matériel devra être fourni et les agents techniques seront sollicités pour l'évacuation des déchets collectés. L'évènement devrait avoir lieu le dimanche 21 mars à partir de 9h30.
- Création d'un chemin de randonnée** : les délégués proposent de créer, sur le territoire de la Commune, un chemin balisé à destination des plus jeunes.
- Plantes médicinales** : ce projet n'avait pas abouti l'année dernière. Les cinq conseillers souhaitent le relancer. Ils souhaitent que des plantes soient mises à disposition des habitants de la Commune.
- Poubelles à masques** : Les enfants ont constaté la présence de masques chirurgicaux dans les espaces verts de la Commune. Ils proposent l'ajout de poubelles spécialement créées pour collecter ces masques. Deux poubelles pourraient être installées aux abords du Parc des Saules.

L'intervention de Martial et Benoît, agents techniques communaux, est nécessaire pour chacun des projets. Les enfants sont conscients qu'ils ont besoin de leurs « mains en or ».

Après discussion et vote de chacun des projets, le Conseil Municipal donne son accord pour les quatre projets.

Catherine CHARLOT et Valérie JACINTO annonceront la décision du Conseil Municipal dès le lendemain aux enfants.

Commission « menu » :

La Commission « Menu », permettant d'étudier et d'adapter les repas proposés aux enfants, s'est réunie le 12 février dernier.

Catherine CHARLOT signale que la période janvier-février n'a fait apparaître aucun dysfonctionnement dans la gestion de la cantine scolaire.

Accueils périscolaires :

Le 25 janvier 2021, l'association Rigolo Comme La Vie a présenté le bilan des accueils 2020. Malgré le contexte, le budget a été respecté.

Le rapport est à la disposition des Conseillers, en Mairie.

L'accueil de l'été 2021 est en cours de préparation. Il aura lieu à Radinghem-en-Weppes en Juillet et à Aubers en Août. Michel BORREWATER a soulevé la question des tarifs appliqués pour les familles extérieures aux quatre communes (Le Maisnil, Radinghem-en-Weppes, Aubers et Fromelles). Cette question est à l'étude par l'association, en accord avec les élus.

2) Commissions Animation et Culture

Médiathèque :

Catherine HERMANT fait part du bilan de l'année 2020 de la médiathèque. Malgré le contexte et les fermetures, ce bilan est positif. Emilie et les bénévoles ont fait preuve de réactivité et d'adaptabilité. L'accueil des classes a été maintenu et un système de « click and collect » a été mis en place. Aussi, certaines activités ont pu être réalisées.

Animations métropolitaines :

Le bilan d'ELDORADO, événement organisé par l'association « Lille 3000 », a été présenté. Cette édition fut un « gros succès ». Catherine HERMANT rappelle que plusieurs animations avaient été proposées à l'occasion des Foulées des Weppes en 2019 à Fromelles.

Réunion des commissions :

Une réunion commune aux Commissions Animation et Culture est prévue le mardi 2 mars 2021 à 18h30 en Mairie.

3) Affaires familiales

Catherine HERMANT, admirative du travail réalisé par la Mission Locale, rappelle les dispositifs proposés : soutien aux étudiants, partenariat avec Pôle Emploi, parcours AIJ et PASEA, service civique...

4) Commission Urbanisme

Michel BORREWATER informe les Conseillers du dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme au niveau métropolitain. Actuellement, il y a 11 plans locaux au sein de la Métropole Européenne de Lille. Le « PLUi95 » (pour les 95 communes de l'EPCI) est à l'étude. La Commune ne devrait être qu'une peu impactée.

5) Commission Travaux

Ferme des Saules :

Pour Eddy DECLEIR, on arrive « dans le vif du sujet ». Les travaux de la future Ferme des Saules ont débuté. La base-vie a été installée et les démolitions ont commencé.

Les Conseillers sont informés que le service du « contrôle de légalité », exercé par la Préfecture, a demandé des pièces et explications complémentaires pour le marché des travaux de la Ferme. Une réponse est en cours de rédaction avec l'ensemble des acteurs (Mairie, Bureau d'Etudes, AMO...).

Divers :

Le **raccordement du bâtiment scolaire** au réseau d'assainissement collectif est prévu à l'été prochain. Un devis a été signé avec la société RESPECT D'EAU.

Les travaux de remplacement de la seconde **chaudière de l'école** vont débiter le lundi 22 février. Eddy DECLEIR rappelle qu'une participation à hauteur de 50% a été accordée par le Département.

Une nacelle sera installée le lundi 22 février en face de l'église. Elle permettra la pose d'antennes pour système de transmission « **GAZPAR** » (compteur gaz GRDF).

Deux **passages piétons** ont été matérialisés par l'UTML (MEL) au niveau du carrefour des rues de l'Eglise et de la Fêterie.

Les habitants concernés par le raccordement au réseau d'assainissement collectif ont reçu une plaquette explicative concernant les **aides de l'Agence de l'Eau**. Eddy DECLEIR met en garde les personnes concernées : les montants ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Enfin, les travaux de modernisation et de mutualisation du réseau de **téléphonie** des bâtiments communaux vont débiter début mars. La migration se fera par étapes.

6) Commission Défense et Sécurité

Eddy DECLEIR a assisté à une formation animée par des membres du GIGN pour mieux appréhender des comportements incivils « complexes ».

Les chiffres relatifs aux « faits de délinquance » de la Commune sont communiqués aux membres. Ces faits sont en baisse, 10 faits en 2020 contre 26 en 2019. Le taux d'élucidation est quant à lui en large hausse : 12 % en 2019 contre 61,5 % en 2020.

7) Commission Communication

La Commission s'est réunie le 11 février dernier. Le feuillet de Mars est en préparation. Il devrait être distribué le 19 ou 20 mars prochain.

Par ailleurs, une nouvelle charte graphique pourrait être adoptée pour le bulletin de Juillet. Sébastien DIDRY et Philippe COUCHE se sont penchés sur la mise à disposition d'une application d'informations municipales pour mobiles.

8) Commission Environnement

Valérie JACINTO réunira prochainement la Commission pour la réalisation des projets de l'année. La question de l'organisation d'un marché aux fleurs sera posée.

9) Commissions métropolitaines

Michel BORREWATER a assisté le 1^{er} février dernier à la Conférence des Maires du territoire des Weppes. Il expose les points principaux :

- **Contrats de projets et Plan Pluri-annuel d'Investissement (PPI) « voirie »** : Une délibération sera prise lors du Conseil Métropolitain de Décembre 2021. Monsieur le Maire demande qu'un travail soit réalisé pour faire le choix d'un projet en matière de voirie ;
- La **Charte de l'Espace Public** souhaite développer le végétal dans l'Espace Public ;
- Le **programme de développement des pistes cyclables** est désormais doté d'un budget de 15 millions d'euros (à l'échelle de la MEL) contre 5 millions jusqu'ici ;
- **Territoires de la MEL** : le redécoupage du territoire confirme le rattachement de notre commune au territoire des Weppes ;
- **Citoyenneté** : La MEL souhaite aider les Communes pour la mise en place d'un budget participatif pour intégrer les habitants à la réflexion de différents projets.

La Conférence Métropolitaine des Maires a, quant à elle, eu lieu le 2 février. Deux sujets ont notamment été évoqués :

- **Politique Habitat** « PLH3 » en lien avec la délibération prise précédemment pour l'accès au portail des logements sociaux ;
- Mise en place du **schéma directeur des déchets ménagers et assimilés** : une réflexion est menée quant à la collecte des déchets en verre (bouteilles, bocaux...), liée à la nouvelle réglementation.

XII. QUESTIONS DIVERSES

Elections Régionales et Départementales :

Michel BORREWATER rappelle que les élections régionales et départementales se dérouleront les dimanches 13 et 20 juin 2021. L'organisation est en cours. Les Conseillers sont invités à réserver ces deux dates pour la tenue des bureaux.

Personne sans domicile fixe :

Catherine HERMANT donne des nouvelles rassurantes de la personne sans domicile fixe, elle est désormais bien suivie par les services sociaux.

Prochains Conseils Municipaux :

- Mardi 16 mars à 19h15 (débutera par une sensibilisation au RGPD à destination des élus)
- Mardi 13 avril à 19h15
- Jeudi 20 mai à 19h15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quarante minutes.